

***COMMUNE
D'ALLENES-LES-MARAIS***

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous inviter à assister à la réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le **MARDI 7 NOVEMBRE 2017 à 19 h** dans la salle du Conseil en Mairie.

Veillez agréer, Cher(e) Collègue, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,

G.MAYOR

ORDRE DU JOUR

- 1 – Loyer des immeubles appartenant à la commune : révision au 1^{er} janvier 2018.
- 2 – Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents – Participation Prévoyance- actualisation au 1^{er} Décembre 2017.
- 3 – Approbation du Rapport d'Activité 2016 du SIVOM GRAND SUD de LILLE.
- 4 – Consultation publique sur demande de « MY VOLIERE » en vue d'enregistrer l'extension d'un élevage de 40 000 poulettes à Allennes-les-Marais - Avis suite à enquête publique.
- 5 – Adhésion au groupement de commande pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures de bureau.
- 6 – Prise en charge des frais de transports pour une sortie scolaire au Théâtre Sébastopol de Lille le 11 Décembre 2017.
- 7 – Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) – Délibération complémentaire.
- 8 – Taux de promotion applicable au personnel de la collectivité d'Allennes-les-Marais.
- 9 – Questions diverses.

PROJET DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **DU MARDI 7 NOVEMBRE 2017**

- Appel des membres
- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2017

1 – Loyer des immeubles appartenant à la commune : révision au 1er janvier 2018

En application de la délibération du 6 juin 2006, fixant la révision annuelle des loyers au 1^{er} janvier, il y a lieu de réviser les loyers des immeubles appartenant à la commune par application du dernier indice de référence des loyers connu (3^{ème} trimestre 2017).

2 – Participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents – Participation Prévoyance-actualisation au 1er Décembre 2017

Considérant le pourcentage d'augmentation notifié aux agents par la MNT avec effet au 1^{er} janvier 2018 et prélevé dès le mois de décembre 2017, il y a lieu de délibérer sur le montant de participation maximum par agent.

3 – Approbation du Rapport d'Activité 2016 du SIVOM GRAND SUD de LILLE

La ville d'Allennes-les-Marais est commune membre du SIVOM Grand Sud Lille dont la mission est la préservation de l'environnement et du cadre de vie des habitants des 33 communes adhérentes concernant les nuisances causées par l'Aéroport de Lille-Lesquin.

Conformément, à la réglementation en vigueur, le rapport annuel d'activités doit être présenté aux élus des 33 conseils municipaux.

4 – Consultation Publique sur demande de « MY VOLIERE » en vue d'enregistrer l'extension d'un élevage de 40 000 poulettes à Allennes-les-Marais- Avis suite à enquête publique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a reçu de la part de la Préfecture du Nord un dossier d'enquête publique relatif à la demande d'autorisation préfectorale pour l'extension d'un élevage passant de 30 000 à 40 000 poulettes sur le territoire d'Allennes-les-Marais.

Sur la base des éléments présentés dans le dossier d'enquête publique, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable à cette demande d'extension d'exploitation.

5 – Adhésion au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures de bureau

Considérant que la Communauté de communes PEVELE CAREMBAULT a proposé de constituer un groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures de bureau, il est demandé au Conseil Municipal de décider :

- d'adhérer au groupement de commandes pour la passation d'un marché public relatif à l'achat de fournitures de bureau ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document y afférent ;
- d'autoriser le représentant coordonnateur à signer le marché.

6 – Prise en charge des frais de transports pour une sortie scolaire au Théâtre Sébastopol de Lille le 11 Décembre 2017

Monsieur le Maire porte à la connaissance du conseil municipal, la demande de prise en charge du transport d'une sortie scolaire présentée par l'école le Petit Prince.

Le 11 Décembre 2017, 88 enfants et accompagnateurs se rendent au Théâtre Sébastopol de Lille. Le devis présenté fait apparaître une dépense à hauteur de 310 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de prendre en charge ces frais de transport à hauteur de 310 euros
- Autorise Monsieur le Maire à prendre les dispositions en vue de la mise en œuvre de la présente délibération.

7– Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) – Délibération complémentaire

Suite à des éléments constitutifs manquants dans la délibération du 3 septembre 2017, il est demandé de bien vouloir délibérer à nouveau sur la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (R.I.F.S.E.E.P.).

8 – Taux de promotion applicable au personnel de la collectivité d'Allennes-les-Marais

L'article 35 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a introduit à l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, un dispositif se substituant aux quotas d'avancement de grade, précédemment déterminés par les décrets portant statut particulier des cadres d'emploi territoriaux, la notion de taux de promotion.

C'est pourquoi, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur les points suivants :

- fixer le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus chaque année à un grade d'avancement à 100% de l'effectif promouvable.
- prévoir une clause de sauvegarde permettant au moins une nomination dans chaque grade d'avancement.
- Les tableaux d'avancement de grade seront établis par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents et soumis pour avis à la commission administrative paritaire.
- Subordonner la promotion à certains grades d'avancement aux fonctionnaires assumant une responsabilité particulière, encadrant du personnel ou encore exerçant des fonctions dans des domaines spécifiques nécessitant une technicité ou une polyvalence particulière mais aussi à l'existence d'un emploi correspondant vacant au tableau des effectifs.

9 – Questions Diverses